

Savoir distinguer le mérite, était encore une des grandes qualités qui brillaient chez eux, et rehaussaient l'éclat du commandement qu'on leur avait si dignement confié. Ils en donnèrent un exemple frappant par le choix non moins habile que juste qu'ils firent de leurs lieutenants respectifs. Annibal augmenta encore la confiance des siens en appelant près de lui le vaillant Arthur Gélinau, déjà illustre par plusieurs campagnes. Les cents voix de la Renommée publièrent partout dans le camp romain la valeur de l'indomptable Calixte Ethier : aussi Scipion se l'adjoignit promptement et partagea avec lui le poids du commandement.

(A suivre.)

Soulier de l'orphelin.

Au Rév P. Beaudry, Supérieur du Collège
Joliette.

Monsieur le Supérieur,

Un des gracieux usages de cette France que vous aimez et où l'on aime le Canada si catholique et si français, est, dans chaque famille, de déposer dans la cheminée, la veille de Noël, le soulier des petits enfants, et de le remplir de dons et d'étrennes de la part de l'enfant-Dieu.

Nous permettez-vous, Monsieur le Supérieur, nous, les patronnesses de l'important orphelinat de Domois (près Dijon), de faire passer les mers au soulier de l'orphelin, et de vous l'envoyer ... pour que votre charité le remplisse de vos aumônes au nom de ce Jésus qui aime tant les petits enfants abandonnés.

Et si l'un de vos élèves, le plus sage sans doute, voulait faire la quôte pour eux, parmi ses compagnons, ah ! combien nous l'aimerions et lui serions reconnaissantes ! ...

Vous avez des pauvres parmi vous, c'est vrai, mais ne vous rappelez-vous pas que c'est la France qui vous a donné la Foi, et que, si l'on ne savait pas aujourd'hui chez nous cette même Foi si menacée dans le cœur des enfants du peuple,

c'en sera bientôt fini de la France chrétienne ?

Daignez donc, Monsieur le Supérieur, accueillir notre prière. Et recevez avec nos remerciements l'expression de notre meilleur respect.

POUR LES DAMES PATRONNESSES
CTESSE GABRIEL O'MAHONY.

Note de la rédaction.— A la messe basse du jour de l'an au matin, le soulier de l'orphelin a été présenté aux élèves. Le résultat de la collecte a été de \$4.87.

CONSTITUTION DU CANADA

Ce que tout petit canadien doit savoir

XI

Organisation particulière du sénat et de la chambre des communes.

Voici, d'après les dernières statistiques, une liste des employés pour chacune des deux chambres législatives du Canada.

Le sénat comprend : 1 greffier et son assistant ; 1 maître en chancellerie et son adjoint ; 1 greffier en loi, 1 caissier, 1 comptable, des commis des comités et des traducteurs anglais, 1 chapelain ; 1 deuxième greffier adjoint, 1 traducteur français ; 1 premier commis anglais et 1 greffier du journal anglais, 1 deuxième commis anglais, 1 rédacteur des affaires de routine et procès-verbaux ; un troisième commis anglais : 1 greffier des bills privés ; 1 sergent d'armes ; 1 sous-sergent d'armes, 1 greffier du journal français. 1 aide comptable, 1 gentilhomme huissier de la verge noire ; 1 directeur de poste ; 1 concierge, 1 huissier ; 1 messenger du président ; 1 gardien du vestiaire ; 1 gardien de la salle de lecture ; 1 messenger de la banque ; 1 menuisier ; 4 messagers permanents. — Salaires : \$22,255.

A la chambre des communes, l'on compte : 1 greffier et son adjoint ; 1 sergent et sous-sergent d'armes ; 1 premier commis ; 7 commis de première classe ; 6 commis de 2^e classe ; 2 commis de 3^e classe. Pour la division des lois et de la traduction il y a : 1 greffier en loi ; 2 commis ; 5 commis de 1^{ère} classe ; 4 commis de 2^e classe. Pour divers services : 1 comptable ; 1 commis de 1^{ère} classe ; 2 commis de deuxième classe ; 7 commis de 3^e classe. Pour le service du sergent d'armes et des messagers : 1 messenger en chef et gardien avec assistants ; 1 curateur de la salle de lecture ; 1 messenger de banque ; 1 menuisier ; 6 autres messagers ; 2 gardiens de nuit ; 1 portier et 1 messenger du